

Administration Générale

REF : DAJDAAG2015015

Signataire : Cabinet du Maire

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : VŒU : contre la fermeture de 18 points d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis.

EXPOSE :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine Saint-Denis prépare la fermeture pour septembre 2015 d'une dizaine de ses centres d'accueil. En mai dernier elle avait indiqué vouloir en fermer 18 sur 33 ! Si tous ses centres ne fonctionnent pas avec les mêmes amplitudes horaires, si dans plusieurs d'entre eux des réorganisations sont indispensables pour améliorer l'accueil des assurés sociaux, cette réorganisation, qui touche tous les départements du pays, conduite par la seule logique comptable, va à l'encontre du principe d'égalité des droits de tous les assurés sociaux que la Sécurité Sociale se doit de garantir.

Ces fermetures entraîneront des déplacements supplémentaires difficiles et coûteux pour les assurés les plus fragiles et les moins autonomes. Cette réorganisation aggravera les conditions de travail des personnels d'accueil déjà surchargés par le manque d'effectif. Ces deux données sont particulièrement fortes ici.

Initié sous le Gouvernement Fillon, prolongé et confirmé depuis 2012, ce plan dit de modernisation prétend garantir à chaque assuré social l'accès à un centre à moins de trente minutes à pieds ! Rien n'est plus faux ! On rappellera qu'en 2002 la CPAM offrait 100 points d'accueil sur notre département !

La dématérialisation de nombreuses procédures et la simplification d'autres démarches ne peuvent expliquer, à elles seules, cette réduction massive de lieux d'accueil qui doit tout au régime d'austérité appliqué au service public.

A Aubervilliers, la CPAM, qui avait envisagé un temps d'emménager dans des locaux neufs livrés prochainement en centre ville, vient finalement de décider de rester sur son implantation au 2, rue des Ecoles pour y accueillir le public. Elle vient aussi de décider d'y maintenir le centre dentaire qu'elle envisageait, un temps, de déplacer à Aulnay !

Ces locaux pour l'accueil des assurés et pour le centre dentaire doivent être rénovés sous deux ans. Nous nous félicitons de ces choix. Mais que seront la qualité d'accueil et les conditions de travail dans le centre d'Aubervilliers si celui-ci reçoit les assurés des autres sites fermés ? Où seront accueillis les assurés pendant les travaux ?

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal de la ville d'Aubervilliers demande à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de bien vouloir reprendre son plan et de lui présenter en septembre un autre projet garantissant aux assurés sociaux un égal accès à ce service public et détaillant les conditions et l'agenda de rénovation des locaux de la rue des Ecoles.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Mme VALLY Sophie | Représentée par : | Mme GRARE Laurence |
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | M. ROZENBERG Silvère |
| Mme TLILI Leïla | Représentée par : | M. TLILI Mohamed Fathi |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| Mme MARINO Danielle | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| M. CHIBAH Salah | Représenté par : | Mme LEMOINE Sandrine |
| M. RUER Marc | Représenté par : | M. WOHLGROTH Antoine |
| Mme REDOUANE Wassila | Représentée par : | M. CECCOTTI-RICCI Roland |
| Mme SIGNATE Rouguy | Représentée par : | M. BENKHELOUF Boualem |
| M. SANON Guillaume | Représenté par : | M. KARROUMI Sofienne |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | Mme KOUAME Akoua Marie |
| M. SALVATOR Jacques | Représenté par : | Mme YONNET Evelyne |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté par : | M. LOGRE Benoit |
| M. RACHEDI Hakim | Représenté par : | M. HAFIDI Abderrahim |
| Mme LENZI Ling | Représentée par : | M. BIDAL Damien |

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2015015

Signataire : Cabinet du Maire

OBJET :VŒU : contre la fermeture de 18 points d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOPTE le vœu intitulé «**contre la fermeture de 18 points d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis**», tel que celui-ci est annexé à la présente

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

